

Quels sont les documents à fournir pour l'inscription ?

Écrit par Le bureau

Jeudi, 21 Juillet 2011 00:00 - Mis à jour Mardi, 02 Août 2011 19:39

Voici la liste des documents **obligatoires** pour valider votre inscription à l'association :

- le dossier d'inscription que vous avez retiré auprès de l'association, dûment complété (nom, prénom, adresse, etc ...),
- un certificat médical pour la pratique de la danse (le formulaire de "décharge médicale" n'a qu'une validité temporaire, en attendant que vous puissiez produire le certificat médical),
- une photo d'identité (sauf si vous l'avez déjà fournie l'année précédente, dans le cas d'une ré-inscription),
- l'autorisation de photographier (à remplir par les parents dans le cas des enfants mineurs),
- les chèques de règlement : de l'adhésion + des ateliers.

Les membres du bureau sont à votre disposition pour vous aider à compléter votre dossier d'inscription. Des permanences sont assurées lors des cours pendant tout le mois d'octobre.